

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le *règlement numéro 351-2019 décrétant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC des Laurentides par les villes et municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien* adopté par le conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance tenue en date du 19 décembre 2019, est entré en vigueur.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement susmentionné au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 19 décembre 2019.



Isabelle Daoust, CPA, CGA
Directrice générale adjointe et directrice des finances